

UNITE TOURISTIQUE DE PLEINE NATURE (UTPN) DES GORGES DU CHASSEZAC, RETOUR D'EXPERIENCE SUR UN CONCEPT INNOVANT DE GESTION DE L'ESPACE

Résumé : histoire et retour d'expérience d'un concept innovant de gestion de l'espace depuis sa naissance jusqu'à sa création et sa pérennisation..

Mots clés : unité touristique de pleine nature ; gestion de l'espace ; innovation territoriale ; recomposition territoriale.

En l'an 2000, le Sivu des gorges du Chassezac réalisait un colloque sur la « création et la gestion d'une Unité Touristique de Pleine Nature » au village de la Garde Guérin, en Lozère. Cette réalisation était l'aboutissement d'un travail commencé en 1989 sur la valorisation d'un territoire par les activités de pleine nature. Hasard des circonstances, la loi Buffet sur le sport faisait son apparition cette même année. Elle proposait la notion d'espace, sites et itinéraires de sports de nature, accréditant en quelque sorte l'innovation territoriale du SIVU en tant que modèle de gestion d'un « espace géré de loisirs ».

Quels sont les facteurs déclenchant la prise de conscience de la richesse d'un patrimoine naturel à valoriser ? Comment de petites communes rurales cévenoles sont-elles amenées à gérer leur territoire pour les activités de pleine nature ? Comment élargit-on son mode de pensée d'une approche mono disciplinaire (escalade) à l'approche pluri disciplinaire d'un territoire (escalade, randonnée, canyoning, patrimoine culturel, développement local...) ? Comment faire émerger de l'anonymat un territoire en « déshérence » et lever les menaces d'interdictions de pratique du canyoning ? Jusqu'où aménager sans dénaturer ?... Voici quelques questions auxquelles nous allons tenter d'apporter des réponses en exposant, en premier lieu la genèse de l'UTPN en tant qu' innovation territoriale, en second lieu les apports de cette innovation au tourisme local, et enfin, en guise de conclusion, une analyse prospective sur le devenir de cette création.

1. Genèse d'une innovation territoriale 1989-2000

1.1. Une histoire et des paysages

L'UTPN des gorges du Chassezac est située dans le département de la Lozère, canton de Villefort, sur le territoire de deux petites communes rurales adossées au flanc oriental du mont Lozère, Pied-de-Borne et Prévenchères. La particularité de ce territoire est d'être parcouru par le Chassezac qui a façonné, sous le village médiéval de la Garde Guérin, des gorges granitiques remarquables, reconnues comme le plus beau terrain de canyoning de la Lozère et dont le seul aménagement ostentatoire, en 1989, réside en un belvédère rustique dominant la partie centrale. Ajoutons pour parfaire ce rapide tableau que nous sommes situés en zone d'adhésion du Parc National des Cévennes, à cheval entre deux microrégions qui sont :

- le Vivarais cévenol pour Pied-de-Borne, avec un climat méditerranéo-montagnard,
- les monts de la Margeride pour Prévenchères, avec un climat plutôt continental.

En résumé, ces deux communes possèdent un territoire potentiel d'exception pour les sports de nature, territoire suffisamment grand pour constituer une destination touristique attractive, et suffisamment restreint pour être géré par les acteurs locaux.

1.2. Un problème de secours

En 1989, la pratique du canyoning dans les gorges du Chassezac relève, en terme de fréquentation, du qualificatif d'anecdotique avec quelques dizaines de parcours annuels. Paradoxe de cette situation, les sauvetages mobilisant l'hélicoptère de la sécurité civile sont peu fréquents, mais souvent conséquents en ressources humaines et matérielles car se déroulant dans un milieu hostile, sans accès pédestre pour les sauveteurs. Des menaces d'interdiction de la pratique du canyoning émanant des services préfectoraux se précisent, alimentées par l'inquiétude d'EDF sur une responsabilité éventuelle relative aux lachers d'eau et la réticence des acteurs locaux subissant plus que maîtrisant les flux de touristes sportifs. On ne parle d'ailleurs pas encore de canyoning, l'activité est encore « intimiste ».

1.3. L'intervention d'un médiateur

Au printemps 1989, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) de la Lozère, consultée par les services de la Préfecture, propose la création de plusieurs échappatoires et l'équipement des gorges pour la pratique du canyoning. On débroussaille, on redécouvre à l'occasion, avec l'aide des « anciens », les vieux chemins qui menaient aux bancels, clèdes et autre moulins au bord du Chassezac. Ces chemins vont servir d'échappatoire aux canyionistes et d'accès pédestres aux sauveteurs.

Dès l'été de cette même année, la démarche connaît un succès immédiat dans le milieu professionnel qui y voit une aubaine en terme de ressources financières. Nous sommes en 1990, le « canyoning » vient de faire son entrée médiatique dans la panoplie des nouvelles activités grâce aux revues spécialisées. L'activité prend son envol en Lozère, dans l'Ardèche voisine où sont domiciliés la plupart des sociétés et professionnels de la pleine nature. La fréquentation des gorges est démultipliée et la descente intégrale du Chassezac tombe en désuétude au profit de parcours modulables, vendus à la demi-journée, journée, plus à même d'attirer le plus grand nombre.

1.4. Le constat de départ

De façon concomitante, la DDJS me demande, avec l'aide de l'association gérant la base nautique sur le lac de Villefort, d'accompagner le public en canyoning. C'est au cours de la négociation du contrat de travail, que je demande l'aide de la DDJS pour un projet de valorisation des gorges par les activités de pleine nature. Le site est entièrement vierge, naturellement protégé par son « inaccessibilité » et son éloignement des centres urbains. Je connais les gorges depuis mon enfance, et je pressens qu'il y a quelques choses à réaliser sur ce territoire, qui va bien au-delà d'équiper quatre malheureux « cailloux » et un canyon. L'occasion est inespérée et les communes sont demandeuses. Bref, profitons d'une fenêtre météo favorable qui ne durera pas éternellement, le sommet est encore loin mais pas inaccessible.

Contrat conclu et promesse tenue, la DDJS aide au financement des études préalables sur les potentialités du site qui se révèle, malgré des avis opposés, d'intérêt national d'escalade. Mais, il y a en France des centaines de sites d'escalade, canyons, sentiers en tout genre. Il faut donc trouver une originalité pour sortir de l'anonymat et mobiliser les énergies locales sur un projet novateur. Nous sommes dans la période 1990-1991 et un premier site d'escalade vient

de voir le jour. Il nous servira à développer l'activité et sera le premier outil de promotion et d'initiation estivale dans un environnement idyllique au bord du Chassezac.

Revenons à nos moutons... lozériens. L'aménagement des sites d'escalade, sentiers de randonnée relève traditionnellement des fédérations ou de particuliers passionnés ou, en d'autres termes, ce sont les pratiquants qui « équiper » leur terrain de jeu. Il en découle une offre particulièrement hétéroclite en terme de qualité, une pseudo gestion sujette à caution, chacun s'occupant de son terrain de jeu sans pour autant avoir la vision globale de son territoire. Une méthode que l'on peut résumer (de façon quelque peu provocante) ainsi : segmentation des activités, segmentation de la pensée et donc analyse parcellaire

1.5. Naissance d'un concept

Fort de ce constat et conforté par mes expériences précédentes et les études préalables sur les potentialités sportives du site, un projet de territoire se dessine autour de la randonnée, l'escalade, le canyoning et les activités connexes que sont la chasse, la pêche... Les contours de ce territoire sont évidents car les gorges sont un milieu fermé, clairement identifiable sur le terrain. Leur environnement est préservé, quasi sanctuarisé car peu accessible, sans conflit d'usage. Il va de soi que la gestion est fortement revendiquée par les acteurs locaux qui en sont aussi les propriétaires et les utilisateurs potentiels. Nous sommes devant une « unité » paysagère à vocation « touristique » pour les activités « de pleine nature », c'est-à-dire la nature la moins aménagée possible. Et la réflexion tombe fort à propos car les cévenols sont jalousement attachés à une certaine idée du tourisme au « Pays », celui d'un tourisme doux et maîtrisé, loin du tourisme de masse du littoral languedocien. Quels meilleurs protecteurs de leur territoire que des autochtones, tournés vers l'accueil, mais qui tiennent tout de même à conserver une certaine tranquillité, gage de qualité pour des relations humaines sereines. Eternel paradoxe à résoudre. Après tout, « la montagne, ça se gagne ».

1.6. Culture locale et sports de nature

Pour ce qui est de la culture locale sport de nature, le lac de Villefort est indéniablement en période estivale l'attraction du canton. Le port nautique est géré jusqu'en 1991, par l'association Montagne Aventure Nautisme (MAN). Les activités sportives estivales tournent naturellement autour de la planche à voile, le dériveur, le canoë kayak et le ski nautique. Avec l'aménagement des sites naturels d'escalade et l'émulation qui s'en suit, émergent de nouveaux adeptes chez les jeunes et certains élus. Bientôt (1992) l'arrivée de la société Grandeur Nature sur le canton amène une petite révolution dans l'économie locale. La réussite est telle que les communes confient à ce nouvel opérateur la gestion du port nautique. L'association MAN est alors dissoute.

La société commercialise des séjours multi activités (nautiques et terrestres), et il se crée une forte émulation entre moniteurs d'escalade exerçant à Grandeur Nature et les jeunes du canton. Certains s'orientent vers le brevet d'état d'escalade et exercent désormais leur métier au « Pays ». « On travaille à Grandeur », société qui de fait se positionne en tant qu'acteur majeur du tourisme cantonal en sports de nature.

Quant à la culture locale, elle se métamorphose à grand renfort de prosélytisme. Les décideurs (maires, conseiller général), mais aussi préfets nouvellement élus, personnel du Conseil Général, Président du Conseil Régional, sont invités à faire du canyoning avec l'aide

du personnel technique de la DDJS Lozère et de l'auteur. Bref, on communique à tout va par la découverte sportive des gorges et l'immersion totale en milieu hostile, action fortement relayée par la presse locale en quête d'article à sensations. FR3 n'annonce-t-il pas que le Président de région a descendu les gorges du Chassezac en... canoë ? Audacieux ces lozériens, non !

1.7. Culture locale et hébergement touristique

Parallèlement, les premières idées de gîtes d'étape, chambre d'hôte d'agriculteur voient le jour. Les gorges stimulent et donnent des idées à ceux qui possèdent quelques vieux murs à rénover. C'est à cette époque que se montent les projets qui aboutiront quelques années plus tard à la création d'hébergement touristique par la rénovation du patrimoine vernaculaire. La réappropriation du territoire par les acteurs locaux est en marche. L'UTPN devient fédératrice et donne des idées « novatrices ». L'innovation serait-elle contagieuse ?

1.8. Création du SIVU des gorges du Chassezac

La période précédente, dont je viens de relater tant bien que mal un condensé par définition incomplet, reste tout de même une période exaltante. Les premiers sites d'escalade sont aménagés, l'idée d'UTPN est formalisée dans les études préalables, mais nous n'avons pas de structure autonome pour mener à terme l'aménagement des gorges en UTPN, ni par ailleurs les financements qui s'imposent. Le bricolage a ses limites que la meilleure volonté du monde ne peut transcender. Nous avons les idées claires sur ce que nous voulons faire, mais qui va porter le projet auprès des financeurs qui restent par ailleurs à trouver.

C'est presque par hasard et grâce à la DDJS Lozère, partenaire historique et fidèle, qu'une opportunité se présente en 1993, avec la création par l'Europe des programmes Leader Lozère. Pour nous, les études sont déjà réalisées, il ne reste donc plus qu'à évaluer les besoins et les présenter à la commission d'action locale qui, avec l'appui ferme de la DDJS accepte la création d'une UTPN sur le canton de Villefort en tant que projet novateur reproductible. Le SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) des gorges du Chassezac est créé la même année entre les communes de Prévencières et Pied-de-Borne. Une décision qui écarte la commune de Villefort, chef-lieu du canton, décision liée plus à des raisons trop longues à exposer ici, qu'à une volonté délibérée de départ.

1.9. Réalisation de l'UTPN des gorges du Chassezac

Nous avons la chance, avec la commune de Pied-de-Borne, d'avoir un maire particulièrement dynamique, ancien agent chez EDF et chasseur de surcroît, donc fin connaisseur de son territoire. Cette commune bénéficie de la taxe professionnelle d'EDF car elle possède l'usine de production sur sa commune. On relève donc une certaine aisance financière doublée de l'engagement clair d'un élu sur le développement des activités de pleine nature. Les rôles pour moi se définissent plus clairement en devenant chargé de projet pour le développement des gorges du Chassezac et salarié temporaire du SIVU. Le trio Jeunesse et sports, Sivu des gorges du Chassezac, L'air du sud (pour être simple, je suis dans un statut que l'on peut qualifier d'indépendant salarié) fonctionne en synergie. Les financements Leader sont là et le « chantier escalade » tourne à plein régime. Pendant la période estivale, nous équipons les falaises d'escalade et d'autres intervenants se greffent sur notre action. Le Parc national crée un sentier d'interprétation, tandis que la Chambre d'agriculture de la Lozère, concrétise sur le terrain le plan de randonnée, et que la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP) crée

un GRP Tour du Chassezac. Ces actions sont concomitantes, au gré des opportunités financières, les équipements d'escalade étant financés par le programme Leader, tandis que les sentiers obéissent à d'autres règles, d'autres financements.

EDF, à travers sa filiale Energie réalise annuellement le Raid des sources, évènementiel Sport de nature dont l'activité phare reste la descente des gorges du Chassezac. Une promotion pour notre UTPN qui durera trois belles années.

A ce stade, une parenthèse s'impose. En tant que chargé de projet, nous sommes loin de tout maîtriser, on se sent parfois « dépassé » par les événements. En d'autres termes, la maîtrise d'œuvre reste sous la « dépendance financière » de la maîtrise d'ouvrage. Face au politique, le montage de l'opération ne relève donc pas nécessairement de la logique du technicien. Et, il peut y avoir des divergences sur la cohérence globale d'un projet, aussi bien ficelé soit-il. Le phénomène n'est sans doute pas nouveau, mais doit être souligné.

Vous l'avez compris, on assiste à de multiples interventions, certaines sont en relations directes avec l'UTPN (sites d'escalade, sentiers de randonnée), d'autres induites par le contexte local. Mais au bout du compte, le résultat arrive (pas tout à fait à l'image que l'on s'en faisait) et notre UTPN voit officiellement le jour au printemps 2000. On inaugure en grandes pompes au village de la Garde Guérin avec le parrainage de Mme la Ministre de la Jeunesse et des Sports, Marie-Georges BUFFET, l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme de Chamonix, la région Languedoc Rousillon....

2. Retour d'expérience

Notre aventure a commencé en 1989 pour aboutir en 2000 à un territoire dédié sports de nature, géré par un Syndicat intercommunal à vocation unique. On pourrait considérer que le seul fait, pour deux petites communes de montagne, d'assurer la maintenance des équipements sportifs et la mise en valeur de leur patrimoine constitue déjà une réussite en soi. On peut aussi aller un peu plus loin dans le raisonnement, en tentant de mettre en exergue les points positifs et les points négatifs de notre expérience de gestion.

2.1. Les points positifs

2.1.1. Notoriété

Etre innovant nous avons en premier lieu amené une certaine notoriété tant sur le plan national que local. La présentation de l'UTPN à plusieurs colloques, la tentative de reproduction de l'UTPN au niveau régional, la présentation à la Commission départementale des sites de la Lozère ... a bien entendu eu (et continue d'avoir) des incidences positives sur le canton de Villefort, même si toutes ces incidences ne sont pas directes et quantifiables. Une réussite, bien relayée par le milieu politique, met forcément en confiance les financeurs. On aide plus facilement un projet s'il a des antécédents positifs.

2.1.2. Développement local

La société Grandeur Nature, implantée sur la commune de Pourcharesse, principale utilisatrice de l'UTPN, joue un rôle économique « sports de nature » de premier ordre sur le canton. Ouverte au public de mi-avril à septembre, la structure emploie 25 personnes en période estivale et réalise plus de 2000 journées canyons, 1000 journées escalade.... Son

maintien sur la région est bien entendu vital car c'est l'indicateur objectif que les sports de nature font vivre au pays. UTPN et Grandeur nature vivent en symbiose.

Complétons ce constat en mentionnant l'arrivée d'un professionnel, qui assure des prestations en canyoning, randonnée au départ du village de la Garde Guérin. Enfin, l'ouverture de chambres d'hôtes complète un développement économique modeste mais réel tant sur le territoire du SIVU que sur celui du canton. Ce n'est pas si facile de travailler au pays.

Pour être complet, précisons que si l'économie locale ne recueille pas toujours les retombées qui lui « incombent », un nombre impressionnant de sociétés, travailleurs indépendants ardéchois, lozériens et d'ailleurs font leurs emplettes sur les gorges en vendant des milliers de séjours canyoning en période estivale. Comme dans beaucoup d'endroit les « retombées » extérieures sont sans communes mesures avec les apports sur le canton. L'emploi induit par l'UTPN est réel.

2.1.3. Gestion des sites

La plupart des sites d'escalade sont gérés par les fédérations ou acteurs locaux privés ayant équipé leur terrain de jeux. Le fait pour un SIVU de gérer directement son territoire n'est pas si courant. Les acteurs locaux se retrouvent au sein d'un projet communautaire et ne se sentent pas évincés de la prise de décision, des choix de développement. Ce processus d'appropriation de l'espace n'est possible qu'à travers une notion de territoire clairement identifiée sur le terrain. A l'image d'un parc naturel régional, notre UTPN n'a pas d'effet juridique, les propriétés des sites appartiennent à des personnes privées. C'est donc par la négociation et la concertation que l'on a résolu les problèmes. Au bout du compte chacun y trouve son compte : les propriétaires voient leur biens (alors res nullus) « revalorisés » par un entretien annuel (sentiers, parking), tandis que la communauté, en contre partie, jouit de ces biens qui sans cela seraient irrémédiablement « étouffés » par la broussaille.

Les gorges ont fait très tôt l'objet d'une charte de gestion des sites d'escalade pour les protéger des aménagements sauvages. Puis un plan de gestion a vu le jour confortant le zonage des terrains de jeux. Ce n'est qu'en 2007 que le SIVU a pris des arrêtés municipaux pour mettre fin à certaines initiatives de modifications d'équipement. On peut raisonnablement déduire, par expérience, que si le SIVU n'avait pas existé en tant qu'organisme gestionnaire les gorges seraient devenus le théâtre de conflits permanents entre équilibreurs locaux, extérieurs... chacun aménageant selon ses desiderata.

La maintenance des sites d'escalade, l'entretien des sentiers et un contrôle de qualité sont réalisés annuellement par un personnel spécialisé. Les moyens sont loin d'être négligeable pour de petites communes car il y a un réel effort de fait sur l'entretien du milieu naturel, l'évacuation des ordures, la gestion des parking. Cet effort est constant depuis la création depuis la création de l'UTPN.

Le bilan de la gestion maîtrisée par une organisme unique et le zonage des sites de pratique a largement fait ses preuves pour les élus locaux. Le SIVU s'est toujours battu pour laisser ouverte les gorges à la pratique du canyoning, de loin la plus conflictuelle. Sa plus grande réussite est sans doute celle de l'accord avec EDF pour la prévention des lâchers d'eau. Le combat n'était pas gagné d'avance (certains, en préfecture, remettaient à l'ordre du jour la fermeture du canyon), l'argumentation économique a pesé de tout son poids. Des solutions

ont été trouvés avec l'aide de la DDJS et elles perdurent. En tout cas voilà bien la preuve de l'efficacité d'une gestion maîtrisée par un établissement public à caractère administratif, opérateur unique, gage d'une certaine neutralité.

2.1.4. La maison de l'escalade et de la randonnée

Initialement conçue pour être le « centre sportif » de l'UTPN, elle est devenue un centre d'information et a pleinement joué ce rôle jusqu'en 2008. Implantée dans le village de la Garde Guérin, dans une ancienne maison restaurée, c'est le « point info » obligatoire sur les gorges. Les visiteurs peuvent y trouver des topo guides, des renseignements sur les hébergements, les activités et les produits locaux liés au territoire de l'UTPN. Le village de la Garde Guérin étant classé plus beau village de France, la Maison de l'escalade voit plusieurs milliers de passages par an. C'est le premier vecteur de communication du SIVU.

2.2. Les points négatifs

2.2.1. Pas de retombées directes

Les retombées économiques de l'UTPN ne peuvent être qu'indirectes ou induites. Il s'en suit qu'une évaluation chiffrée est difficile. En tout cas aucune étude en ce sens n'a été réalisée. Nous sommes donc dans l'intuition plus que dans la « rationalité économique » et nous nous bornons à en déduire que le fait pour des acteurs privés comme « Grandeur Nature » d'exister suffit à prouver un apport certain des sports de nature sur le canton. Il en va de même pour les hébergements créés dans le cadre de l'agritourisme. Nous sommes plus ici dans le domaine de la complémentarité de revenus agricoles que celle d'un « business » à part entière.

2.2.2. Pas de centre sportif de pleine nature

A l'origine, la Maison de l'escalade et de la randonnée aurait dû être un centre sportif de pleine nature. C'est la source de revenus qu'envisageait le SIVU en louant les locaux à des professionnels. Le SIVU a préféré la solution « emploi public » et la création d'un centre d'information. Disons, pour éviter de s'étendre, que le contexte local du moment a privilégié ce choix mais a privé du coup quelques retombées directes sur les communes.

2.2.3. Une mise en tourisme déficitaire

Les deux communes du SIVU n'ont pas les moyens financiers de réaliser la mise en tourisme de l'UTPN. On peut aussi se poser la question de savoir si cette action relève de la compétence de cet établissement public, plutôt aménageur dans l'âme. Le pragmatisme tend à faire penser que les structures touristiques existantes sur Villefort (Office de tourisme cantonal) n'ont pas été assez sollicitées, la Maison de l'Escalade étant en quelque sorte en concurrence avec l'office du tourisme mais avec des moyens financiers moindres.

3. Quel avenir ?

En janvier 2008, le SIVU des gorges du Chassezac a été transféré à la Communauté de communes de Villefort (CC Villefort), créée en décembre 2001. Certaines équipes municipales ont changé aux dernières élections, mais le travail de communication accompli porte ses fruits. L'UTPN s'est imposée comme l'un des pôles touristiques majeurs du canton. Les nouveaux élus sont partie prenante pour prendre la suite. Le gestionnaire de l'UTPN est

désormais la CC Villefort qui dispose d'un agent de développement et d'une équipe d'entretien de sentiers qui assure la maintenance de circuits de randonnée sur le canton.

L'été 2008, le Président de la CC Villefort, adepte convaincu du concept UTPN, poursuit l'action entreprise par ses prédécesseurs et évoque l'intégration de l'UTPN dans le canton, très riche en activités de pleine nature et possédant plusieurs pôles touristiques (pôle nordique, pêche, nautisme).

Jusqu'à présent le territoire de l'UTPN était ancrée sur le territoire des communes du SIVU, Prévenchères et Pied-de-Borne. Comment l'UTPN va-t-elle s'intégrer dans un espace cantonal à fortiori plus complexe ? Nous sommes bien en pleine recomposition territoriale induite par des changements politiques et la dissolution du SIVU dans la Communauté de communes va nous amener à repenser l'offre touristique globale sports de nature sur le canton de Villefort. Le plan de gestion mis en place sur les gorges devrait devenir cantonal, avec comme priorité de clarifier les rôles de chaque équipe d'entretien, optimiser les dépenses et assurer la mise en tourisme de l'existant, mettre en cohérence les circuits de randonnée UTPN et cantonaux...

C'est dans de telle période que l'on ne regrette pas les actions de « communication interne », les bonnes relations de voisinage, d'avoir prêché la bonne parole. Il reste encore beaucoup de travail à faire.

Non, le processus innovant, à l'image du Chassezac, est loin d'être un « long fleuve tranquille », il est plutôt un tumultueux torrent de montagne sans cesse en recomposition.

En bref

Unité Touristique de Pleine Nature (UPTN)des gorges du Chassezac (marque déposée INPI)
Définition : territoire librement dessiné par les parties en présence qui passent convention autour d'un projet de développement maîtrisé des activités de pleine nature à des fins touristiques.

Situation : Lozère, canton de Villefort (7 communes)

Début intervention : 1989

Naissance du concept et études préalables : 1990

Créateur du concept, maîtrise d'oeuvre : Christian FONTUGNE, guide de haute montagne

1989-1993 : période bricolage (financements diffus, négociations, incertitudes, phase de maturation,équipement du canyon, création d'échappatoires et 2 sites d'escalade)

1992 : arrivée de Grandeur Nature

1993 : création du SIVU des gorges du Chassezac

1993-2000 : période entreprise, équipement sites d'escalade (financements conséquents, interventions d'intervenants multiples (Parc national des Cévennes, Chambre d'Agriculture, FFPR en randonnée), communication intense, charte des gestion des sites rupestres et zonage des gorges

Mai 2000 : naissance UTPN (3500 m d'escalade, 30 km de randonnée, création de belvédères et passerelles de franchissement des gorges, Maison de l'Escalade et de la Randonnée de la Garde Guérin) ; colloque de la Garde Guérin

2001 : création Communauté de Communes de Villefort

2005 : création d'un plan de gestion

2006 : arrêtés réglementant l'UTPN pour les équipements d'escalade

2007 : création d'une via corda en partenariat avec Grandeur Nature

2008 : dissolution du SIVU ; la Communauté de communes Villefort devient gestionnaire

L'auteur : assure la maintenance des sites d'escalade et la gestion du site (sentiers de randonnée, contrôle qualité, activité de conseil....)

- **article de revue** : RIBOT C., 2000, L'aménagement durable des gorges du Chassezac, pour une gestion durable d'un site nature exceptionnel, *Revue Les cahiers du C.S.S.M.*, n° 14, pp. 56-60.
- **article de revue** : RIBOT C. 2000, Gorges du Chassezac : le développement local touristique sur les sports de pleine nature, *Revue La Gazette Officielle du Tourisme*, n° 1537, pp. 1
- **article de revue** : FONTUGNE C. 2004, Les sports de nature, un outil de structuration de l'offre touristique, *Revue Les cahiers espaces*, n°82, pp. 15-19
- **Ouvrage collectif** : SIVU des gorges du Chassezac, 2000, Création et gestion d'une Unité Touristique de Pleine Nature,
<http://www.sportsnature.org/telechargements/actualite/colloqueUTPN.pdf>